



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 19 - 1804D

Paris, le 27 MAI 2019

Le préfet,
directeur général de la police nationale

à

destinataires *in fine*

O B J E T : Promotion de la convivialité dans les services de police

RÉFÉRENCE(S) : Programme de mobilisation contre le suicide
Circulaire du 13 janvier 2017 du secrétariat général du ministère de l'Intérieur
sur les espaces sociaux de restauration

Axe fort du programme de mobilisation contre le suicide, la cohésion constitue un facteur de protection important contre l'isolement et les idées noires. Elle passe notamment par la promotion de la convivialité dans les services de police.

Il vous appartient de favoriser toutes les initiatives locales en ce sens de nature à renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance à notre communauté professionnelle.

La présente note détaille les modalités possibles de promotion de la convivialité.

Je vous précise par ailleurs que vous disposez à cette fin, d'une enveloppe financière annuelle, calculée au prorata des effectifs, allouée à chaque direction. Exclusivement réservée au financement de frais engendrés par ces actions, elle est versée sur le titre 3 relatif au fonctionnement courant au chapitre « activités frais de représentation ».

1- Organiser des moments de convivialité et de partage

Afin de créer du lien social et de favoriser la cohésion, vous êtes ainsi invités à organiser des temps collectifs de loisir. Il peut s'agir par exemple, d'un barbecue, d'une sortie sportive, d'un moment de détente ou d'un temps de partage avec les familles (pique-nique...) etc.

Dans ce cadre, vous pouvez solliciter le concours de partenaires institutionnels telle que la Fédération sportive de la police nationale.

Au-delà des notes de service qui viennent les encadrer, les moments de convivialité peuvent être annoncés par le biais de vos sites INTRANET afin d'être portés à la connaissance de tous, comme c'est déjà actuellement le cas dans certains services territoriaux (manifestations festives autour d'un événement sportif, d'une tombola, de l'arbre de Noël, etc.). Je vous invite à informer le BPQVT (drcpn-sdpas-bpqvt-hygiene-securite@interieur.gouv.fr) des initiatives locales particulièrement innovantes pour qu'elles soient partagées au niveau national.

2- Soutenir les associations

Les associations locales de policiers type amicales, doivent être soutenues dans leurs actions destinées à renforcer la cohésion d'un service (mise à disposition d'un local de stockage, d'une salle de réunion, de l'espace social de restauration, etc). Si ces structures associatives n'existent pas, vous favoriserez leur création sur la base du volontariat et du respect de la loi de 1901 relative à la création d'association à but non lucratif.

3- Marquer les moments clé de la vie professionnelle

Au début de leur vie professionnelle, les agents doivent être accueillis sur leur lieu d'affectation de manière solennelle, avec la remise d'un livret d'accueil, une présentation de la chaîne hiérarchique et de leurs collègues au cours d'une réception d'accueil.

Les réussites liées à l'activité du service, à celles d'un examen professionnel, l'accès à une promotion, les départs à la retraite méritent d'être célébrés dans un cadre convivial, marquant ainsi les étapes de la vie professionnelle et la reconnaissance du travail accompli. Les remises de décorations nécessitent un cadre cérémoniel et ne sauraient faire l'objet d'une remise impersonnelle.

4- Développer les espaces sociaux de restauration

Les espaces sociaux de restauration (ESR) sur les lieux de travail constituent un des facteurs de renforcement du lien social entre tous les personnels. La création d'un ESR pour des agents ne disposant pas d'un restaurant social et collectif à proximité de leur lieu de travail doit être favorisée. La demande de création d'un ESR, passe par le service SDAS de la préfecture puis à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel du secrétariat général (SDASP/SG) conformément aux dispositions de la circulaire du 13 janvier 2017 citée en référence. L'équipement nécessaire au fonctionnement des ESR est financé sur le programme 216 (acquisition de tables, de chaises, d'électro-ménager, d'éviers, etc.).

Par ailleurs, les travaux de maintenance légère (revêtement des murs et sols, nettoyage, etc.) sont financés sur le programme 176 au titre des TATE.

Il vous appartient de veiller au bon entretien des ESR dont vous avez la charge en réalisant les travaux nécessaires pour les rendre conviviaux. L'existence d'ESR vous permet par ailleurs de disposer d'espaces pouvant accueillir des moments de convivialité (naissance, réussite professionnelle, repas de brigade, fêtes associatives, etc).

5- Favoriser et permettre l'échange entre les agents sur le réseau intranet

En complément des divers espaces existants administrés par la police nationale comme le portail intranet DGPN ou les sites intranet des directions, le nouveau réseau social interne « R@dio police » est opérationnel sur internet, à partir de l'URL suivant : <https://radiopolicy.interieur.gouv.fr>.

Il constitue un lieu d'échange et d'informations sécurisé, réservé aux personnels de la police nationale disposant d'un référentiel des identités et de l'organisation (RIO) et d'une adresse mail professionnelle. R@dio police se caractérise par la mise à disposition de plusieurs forums de discussion favorisant les échanges et les interactions entre ses membres.

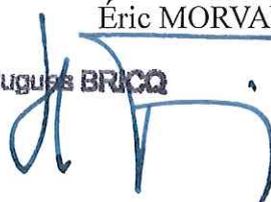
Outre les forums de libre expression ou de discussion thématiques consacrés à l'environnement professionnel, ce réseau social offre la possibilité aux utilisateurs de créer des « groupes privés de discussion », à l'échelle d'une structure territoriale comme un commissariat ou par thématique. Ces groupes privés consacrés à la discussion constituent également un lieu d'échanges, notamment autour de passions communes (artistiques, loisirs etc.), vecteurs de la convivialité entre les personnels et de rapprochement.

Je vous remercie de votre implication pleine et entière dans la promotion des moments de convivialité et de partage, qui participent au renforcement du lien social et au sentiment d'appartenance à un collectif de travail.

Pour le directeur général
de la police nationale
le directeur de cabinet

Éric MORVAN

Hugues BRICQ



Destinataires :

- Madame la directrice, cheffe de l'inspection générale de la police nationale
- Monsieur le directeur central de la police judiciaire
- Monsieur le directeur central de la sécurité publique
- Monsieur le directeur central de la police aux frontières
- Monsieur le préfet, directeur central des compagnies républicaines de sécurité
- Monsieur le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale
- Madame la directrice de la coopération internationale
- Monsieur le chef du service de la protection
- Monsieur le chef du service central de la police technique et scientifique
- Madame le chef du service national des enquêtes administratives de sécurité
- Monsieur le chef de l'unité de recherche, assistance, intervention, dissuasion, chef de la force d'intervention de la police nationale
- Monsieur le chef de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste
- Monsieur le directeur de l'institut national de police scientifique

Pour information :

- Monsieur le préfet de police
- Monsieur le directeur général de la sécurité intérieure
- Monsieur le chef du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
- Monsieur le général de corps d'armée, chef du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
- Monsieur le directeur de l'école nationale supérieure de la police
- Monsieur le directeur des ressources et des compétences de la police nationale